



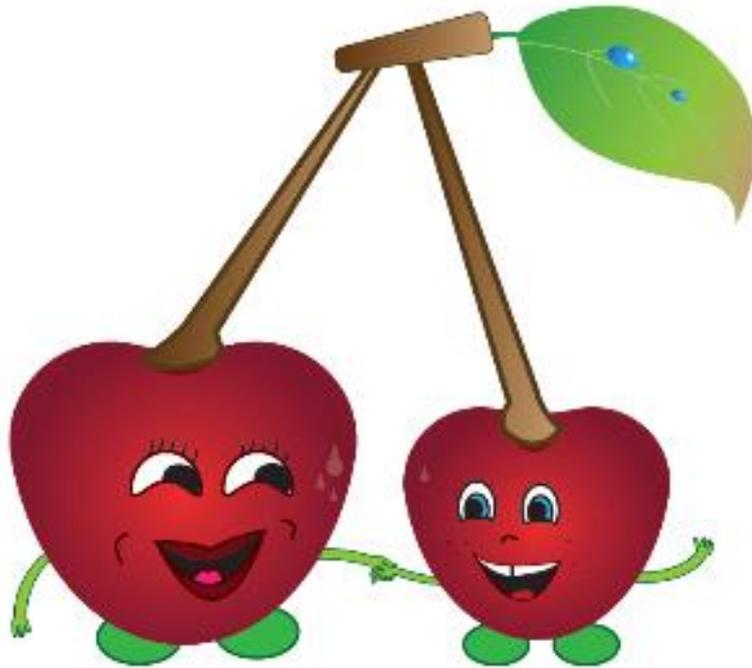
ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

T1 – T8

« LES CERISIERS »

PROJET D'ETABLISSEMENT

« Le bien-être »



Un plan d'actions triennal

2022-2023 : « Amélioration du climat scolaire via la bienveillance et la coopération »

2023-2024 : « La culture à l'école »

2024-2025 : « Sports et alimentation saine »



« Les Cerisiers »

Etablissement d'enseignement spécialisé
Types 1 & 8

307, rue de la Tombe

6001 Marcinelle

071/36.42.93.

071/43.45.85. (Service social)

<http://www.les-cerisiers.be>

2022-2023 : "Amélioration du climat scolaire via la bienveillance et la coopération"



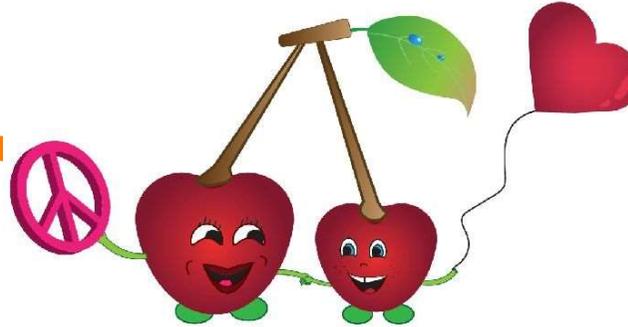
Organisation d'un conseil de coopération dans toutes les classes



Organisation de matinées de la coopération (une fois par mois)



Organisation d'un rallye coopératif (hors temps scolaire)



Organisation d'une journée du compliment une fois par mois.



Création d'une charte de vivre ensemble par les enfants et pour les enfants



Aménagement de la cour de récréation

2023-2024 : "La culture à l'école"



Organisation d'un salon de la culture
(production des enfants, fancy-fair, expo permanente)



Rencontre avec des artistes



Ouverture sur des lieux culturels



Organisation d'un rallye de la culture
(hors temps scolaire)



Organisation d'une marche parrainée
(sur le thème de la culture)

2024-2025 : "Sports et alimentation saine"



Organisation d'un rallye du goût
(hors temps scolaire).



Organisation d'un petit déjeuner équilibré
une fois par an.



Organisation d'une journée sportive " olympique "



Organisation d'une marche parrainée
sportive et gourmande.



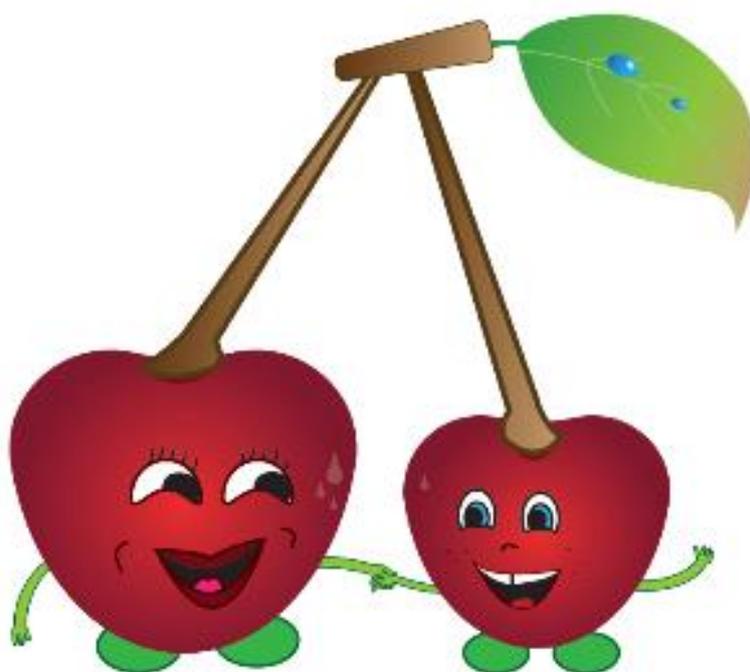
Organisation d'un journée
" nourriture saine " 1x/semaine

ANNEXES

« LES CERISIERS »

PROJET D'ETABLISSEMENT

« Le bien-être »



Un plan d'actions triennal

2022-2023 : « Amélioration du climat scolaire via la bienveillance et la coopération »

2023-2024 : « La culture à l'école »

2024-2025 : « Sports et alimentation saine »

Les 8 types de l'enseignement spécialisé en Belgique.

En Belgique, l'enseignement spécialisé est organisé et structuré par décret en 8 types définis comme suit :

L'enseignement spécialisé de type :	« Répond aux besoins éducatifs et de formation...¹
1	...des enfants et des adolescents présentant un retard mental léger » ¹
2	... des enfants et des adolescents présentant un retard mental modéré ou sévère » ¹
3	... des enfants et adolescent présentant des troubles du comportement » ¹
4	...des enfants et des adolescents présentant des déficiences physiques » ¹
5	...des enfants et des adolescents malades et/ou convalescents » ¹
6	...des enfants et des adolescents présentant des déficiences visuelles » ¹
7	...des enfants et des adolescents présentant des déficiences auditives » ¹
8	...des élèves présentant des troubles des apprentissages » ¹

¹ Fédération Wallonie-Bruxelles (2004), Décret organisant l'enseignement spécialisé, chapitre II, article 7, §1^{er}, 1° à 8°. En ligne : http://www.galilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=28737&referant=104e

Les niveaux de maturité :

Au sein des différents types de classes, les élèves sont regroupés en fonction de leur niveau pédagogique. Il n'y a donc pas d'« années » telles qu'elles existent dans l'enseignement ordinaire.

A chaque classe est attribué un degré de maturité tels que spécifiés dans le décret organisant l'enseignement spécialisé (Fédération Wallonie-Bruxelles, 2004) :

Degrés de maturité	Significations ²
<i>Maturité I</i>	« niveaux d'apprentissages préscolaires »
<i>Maturité II</i>	« éveil des apprentissages scolaires »
<i>Maturité III</i>	« maîtrise et développement des acquis »
<i>Maturité IV</i>	« utilisation fonctionnelle des acquis selon les orientations envisagées ».

Définition du PIA

(article 4 du décret organisant l'enseignement spécialisé) :

19° plan individuel d'apprentissage (P.I.A.) : Outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le Conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du P.I.A. que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation.

² Fédération Wallonie-Bruxelles (2004), Décret organisant l'enseignement spécialisé (2004), chapitre 1, article 4 paragraphe 2, 16°. En ligne : http://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=28737&referant=l04e

Directeur
et
Aide à la
direction

Assistante
sociale

Coordinateur
pédagogique

Puéricultrice

.....

Enseignants
Titulaires

Enseignants
M.E.I.*

Logopèdes

Kinésithérapeutes

*Maître d'enseignement individualisé

Service
ATL*

CPMSS*

Psychologue,
Assistant(e)
social(e),
infirmière

Maîtres spéciaux
(Education physique, Cours
Philosophiques, Cours de
citoyenneté).

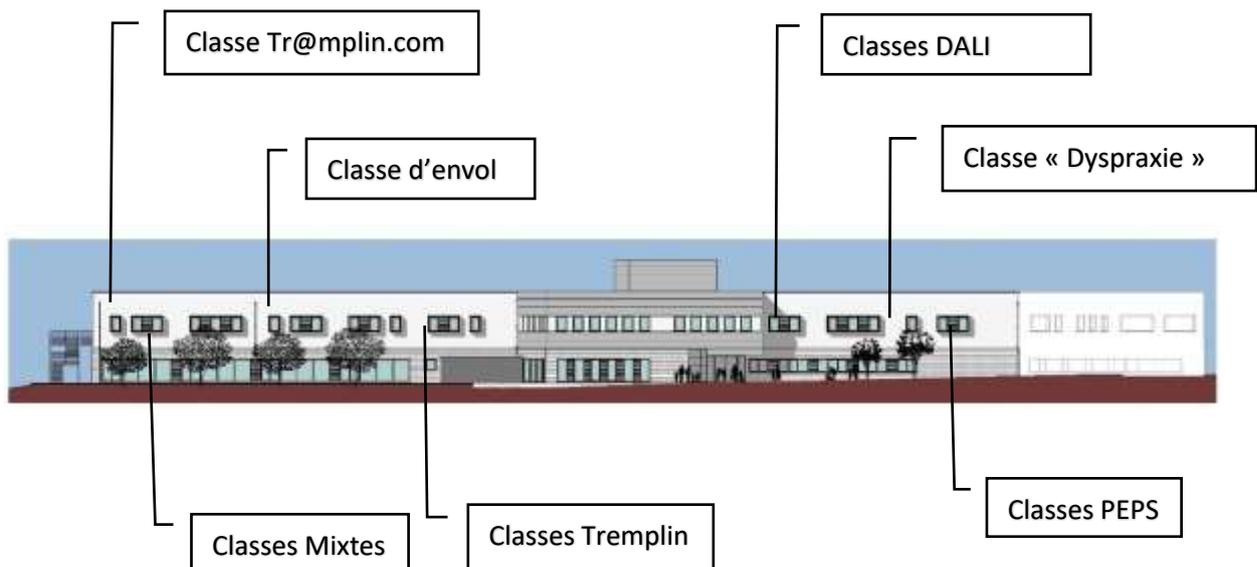
*Accueil Temps Libre

*Centre psycho-médico-social spécialisé

Nos classes (projets) spécifiques.

Notre établissement tente de répondre le plus adéquatement possible aux besoins spécifiques de nos élèves.

Nous avons donc créé différents projets de classe afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une pédagogie et de remédiations adaptées à ses difficultés.



L'orientation des élèves dans les différents projets est effectuée lors des conseils de classe après une analyse objective des besoins de l'élève et des attentes que nous fixons pour lui.

Il va de soi qu'en fonction de l'évolution de l'enfant, son parcours au sein des différents projets de classe n'est pas figé mais calqué sur ses besoins éducatifs. Là encore, le conseil de classe joue un rôle majeur dans le suivi de l'élève.

Ainsi, chaque projet de classe poursuit des objectifs précis. Ceux-ci sont repris ci-après.

1. La classe Tr@mplin.com :

Objectif(s) : Développer au maximum l'autonomie des enfants avec autisme ou traits autistiques à tous les niveaux en leur proposant des stratégies pour les soutenir dans leur environnement scolaire, social, familial et ce, en collaboration avec les parents.

2. La classe d'envol :

Objectif(s) : Développer l'autonomie des élèves en vue de les préparer à poursuivre des études de manière sereine et heureuse. Par corollaire, œuvrer à ce qu'ils deviennent des adultes insérés professionnellement, socialement et familialement. En soi, il s'agit de les préparer à être de belles personnes.

3. Les classes DALI (Dysphasies – Aphasies – Langage – Inter communication) :

Objectif(s) : En proposant une pédagogie adaptée aux difficultés de langage des élèves liées aux dysphasies : amener les enfants à être autonomes et développer la confiance en soi, favoriser le langage oral et la compréhension, viser une entrée rapide dans l'écrit et mieux comprendre la logique des mathématiques.

4. La classe « dyspraxies » :

Objectif(s) : Permettre à l'enfant dyspraxique d'évoluer favorablement malgré ses difficultés souvent visuo-spatiales et ce, en recourant à des aides spécifiques de type « outil informatique et logiciels adaptés » et à une approche basée sur l'oralisation des apprentissages. Cette façon de faire évite de placer les élèves en situation de « double tâche » ce qui favorise les apprentissages.

5. Les classes Mixtes :

Maturité 1 : Objectif(s) : Préparer les élèves aux apprentissages de base en passant par le corps et le jeu. (Re)donner le goût d'apprendre aux élèves, les rendre autonomes dans leur travail et revaloriser leur estime de soi tout en développant leur socialisation. Orienter l'enfant vers le projet spécifique le plus adéquat.

Maturité 2 : Objectif(s) : En utilisant une pédagogie promouvant le potentiel des uns pour pallier les difficultés des autres, nous développons les apprentissages pédagogiques de base (le savoir-lire et le savoir-calculer) et ce, en vue de leur faire intégrer les classes de maturité 3.

Maturités 3 et 4 : Objectif(s) : Préparer les élèves à leur passage en enseignement secondaire et développer leur autonomie. Utiliser différentes stratégies pédagogiques permettant de faire progresser au mieux les élèves en vue de la passation des épreuves « P2 – Niveau fin 2^{ème} année primaire » et « P4 – Niveau fin 4^{ème} année primaire ».

6. Les classes Tremplin :

Objectif(s) : (re)donner à l'enfant le goût d'apprendre en utilisant des méthodes fonctionnelles, basées essentiellement sur des activités concrètes et ludiques.

7. Les classes PEPS :

Objectif(s) : Développer au maximum le potentiel de l'enfant en vue de l'amener à réintégrer à moyen ou long terme l'enseignement ordinaire soit en cours de scolarité primaire, soit en première secondaire différenciée (avec la réussite de l'épreuve « P4 » - niveau de fin de 4^{ème} année primaire), soit en première secondaire commune avec la réussite d'un CEB (niveau de fin de 6^{ème} année primaire).

Les Cerisiers
Enseignement spécialisé de
types 1 et 8

Projets spécifiques

Equipe
pluridisciplinaire

Préparation au passage en
enseignement secondaire

Prises en charge
spécifiques

Conseil de classe

Accompagnement
des familles

Plan individualisé
d'apprentissage

Pédagogie adaptée

Classes organisées selon
des niveaux de maturités
(et non par années
comme dans
l'enseignement ordinaire).

Transports scolaires

Bibliothèque et
multimédia

Aménagements,
adaptations et aides

Intégration dans
l'enseignement
ordinaire